



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
AQUITAINE**

**Division de Bordeaux**

Référence : 5000B-2002-0841

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais  
B. P. n° 27 - Braud et Saint-Louis  
33820 Saint-Ciers-sur-Gironde

Bordeaux, le 22 mars 2002

**Objet** : Contrôle des installations nucléaires de base  
Centre nucléaire de production d'électricité du Blayais  
Inspection n° 2002-00008 du 14 mars 2002

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 14 mars 2002 au CNPE du Blayais sur le thème du changement des modalités de conduite des réacteurs vu sous l'angle du comportement des acteurs.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi qu'une demande de complément d'information résultant des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection fait suite au récent passage des quatre tranches du site à un mode de conduite basé sur une approche par état du réacteur (APE) dans l'éventualité où les opérateurs auraient à gérer une situation incidentelle et accidentelle.

Dans ce cadre, les inspecteurs ont examiné l'organisation mise en place par le site, notamment, l'analyse des besoins, les moyens d'accompagnements, les plans de contrôle par service et les actions de vérification de deuxième niveau effectuées.

La formation des personnels a fait l'objet d'une attention particulière au travers d'un examen du bilan de la mise en application du programme des formations nationales et locales. L'effectivité du suivi des formations a été vérifiée, par une consultation par sondage de carnets individuels de formation d'agents de conduite, qui n'a pas mis en évidence de lacunes notables.

Enfin, les inspecteurs ont examinés la nature des modifications qui ont été apportées au contenu des consignes de conduite, ainsi qu'aux fiches d'alarme associées.

Cette inspection a donnée aux inspecteurs une impression très favorable sur les capacités du site à mettre en œuvre une modification de cette importance. En particulier, les inspecteurs ont noté une organisation performante, tout particulièrement, le travail de qualité effectué en matière de contrôle et de vérification. L'initiative consistant à mettre en place des formations locales visant à préparer les personnels aux formations nationales "lourdes" a également été appréciée.

### **Compléments d'information**

Les inspecteurs ont souhaité connaître la nature de l'impact du passage à l'APE en terme de charge de travail des services et savoir si les conséquences en matière de comportement humain et de maintien de la sûreté des activités normales, durant la période de préparation, avaient été évaluées.

La réponse apportée par vos représentants n'a pas été jugée suffisamment précise par les inspecteurs.

**B.1. Je vous demande de me préciser les études réalisées en la matière, leurs résultats et les mesures éventuelles prises en conséquence.**

\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ce complément d'information dans un délai qui ne dépassera pas deux mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional,  
et par délégation,  
le chef de la division nucléaire

SIGNE

D. Fauvre